

ENQUETE SOCIALE

Organisme destinataire : CIAS

BUDGET MENSUEL

Effectuée par Alexandra FERRAGNE	Date de demande : 03/10/2022
Service Social : DGSAS	Date de l'enquête : 22/09/2022
Maison des Solidarités : AMBERT	N/Réf :

CHEF DE FAMILLE			
NOM : C	PRENOMS : C		
Né(e) le : 25/05/1992	à : Ambert	Age : 30 ans	
Nationalité : Française	Etrangère Union Européenne	Etrangère hors Union Européenne	
Adresse : MARSAC EN LIVRADOIS			
Numéro de téléphone fixe :	Numéro de téléphone portable :		
N° S.S. :	N° A.F. :		
Situation : Marié(e) — Veuf (ve) — Divorcé(e) — Séparé(e) — Vie maritale — Célibataire			
Depuis le : 12/08/2022			
Employeur : Super U	Qualification professionnelle : Employé		
Date d'entrée en fonction : 3/10/2022			
Emplois précédents :			

CONJOINT			
NOM : R	PRENOMS : K		
Né(e) le : 05/02/1993	à :	Age : 29 ans	
Nationalité : Française	Etrangère Union Européenne	Etrangère hors Union Européenne	
Employeur : Berger transports	Qualification professionnelle : Conducteur de bus		
Date d'entrée en fonction :			

ENFANTS AU FOYER			
NOM et PRENOMS	Date de Naissance	Age	Ecole ou Employeur
B S	18/08/2017	5 ans	Scolarisée en Grande Section sur Marsac
B S	26/10/2012	10 ans	Scolarisée en CM1 sur Marsac
B S	15/07/2010	12 ans	Scolarisé au collège Romains en 6 ^e à Ambert
BT	30/01/2016	6 ans	Scolarisé en CP sur Marsac

Autre(s) personne(s) vivant au foyer :

DECISION DE LA COMMISSION DU

L'enregistrement des rapports sociaux adressés aux différents organismes sociaux ou services déconcentrés de l'Etat donne lieu à un enregistrement informatique, mentionnant l'identité du demandeur et l'objet du rapport. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès à ces informations et de rectification si elles sont inexactes. Pour consulter ou rectifier des informations vous concernant, vous devez en faire la demande à : Monsieur le Président du Conseil Départemental – Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale
Hôtel du Département - 24 Rue St Esprit - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

RESSOURCES	CHEF DE FAMILLE	CONJOINT	ENFANTS ET AUTRES
Salaire		560.00 €	
Prime (équivalent mensuel)			
Indemnités journalières maladie	584.16 €		
Indemnités journalières accident du travail			
Complément de salaire Durée :			
POLE EMPLOI			
- ARE.			
- AUD			
- AFR.			
RSA			
Régime de solidarité			
- Allocation temporaire d'attente (ATA)			
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)			
- Allocation équivalent retraite (AER)			
Pré-retraite FNE			
PENSIONS :			
- Pension vieillesse CARSAT			
- Allocation supplémentaire (ex FNS) RSI			
- Retraite complémentaire			
- Allocation spéciale de vieillesse, Aux vieux travailleurs salariés, Vieillesse aux mères de familles			
- Allocation de solidarité et minimum vieillesse			
- Pension de reversion :			
- Pension d'invalidité :			
- Allocation veuvage			
- Invalidité 1 ^{re} catégorie			
- invalidité 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie			
- Rente accident du travail			
Pension alimentaire			
PRESTATIONS FAMILIALES :			
- Allocations familiales	498.15 €		
Complément familial - AJE	273.02 €		
A. S. F.			
A. P. E.			
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé			
- A. A. H.			
Prestations APA			
Prestation PCH			
Prestation ACTP			
REVENUS DES BIENS			
- Fermage			
- Loyer			
- Capitaux mobiliers			
DIVERS			
	A	B	C
TOTAL	1355.33 €	560.00 €	
Total A + B	1915.33 €		
Total A + B + C			

QUOTIENT FAMILIAL/personne/mois
Charges déduites (hors crédit) : 83.45 €
Charges non déduites : 319.22 €

CHARGES

Loyer + charges	640.00 €	
Accession à la propriété		
- Prêt principal	170.00 €	
- Prêts complémentaires Assurance-crédit		
-		Durée :
-		Durée :
-		Durée :
Déduction A. L. ou A. P. L.	318.00 €	
Reste à charge	322.00 €	
E. D. F. –	76.00 €	
Chauffage (fuel, bois)	120.00 €	
Eau	Dans les charges	
Assurances : - Habitation	180.00 €	
- Véhicule		
Mutuelle et Assurances	51.42 €	
Impôts : - Revenus		
- Taxe d'habitation	18.40 €	
- Taxe foncière		
Transport : - Travail		
- Scolaire	13.60 €	
Garde des enfants (cantine et activités périscolaires)	371.20 € + 12 €	
Pension alimentaire		
DIVERS		
- Téléphone	80.00 €	
- Essence		
TOTAL	1414.62 €	

CREDITS

NATURE	MONTANT MENSUEL	RETARD DE PAIEMENT	MONTANT RESTANT DU	DATE DE DERNIERE ECHEANCE
TOTAL :				

TOTAL CHARGES + CREDITS : 1414.62 €

DETTES

NATURE	MONTANT D'UNE MENSUALITE	MONTANT TOTAL DE LA DETTE	DATE DE LA DERNIERE ECHEANCE	PLAN D'APUREMENT DE LA DETTE		POURSUITE S ENGAGEES	
				Oui	Non	Oui	Non
Cantine		834.12 €			non	oui	
TOTAL		834.12 €					
Le plan d'apurement a-t-il été maintenu : oui – non							
Y-a-t-il un dossier de surendettement : oui – non							
Montant du découvert autorisé : - 1000 €							
Montant du découvert réel : - 2000 €							

TOTAL GENERAL : 1414.62 €

AIDES FINANCIERES ACCORDEES OU EN COURS DANS LES 12 MOIS PRECEDENTS

ORGANISMES SOLLICITES	MOTIFS	MONTANT ET DATE
Département – Allocation mensuelle	Cantine	200 € demandé le 22/09/2022
Semaine de la Bonté	Cantine	300 € demandé le 22/09/2022
Secours Catholique	Cantine	150 € demandé le 22/09/2022

MONTANT DEMANDE (Prêt ou Secours) : Secours de 150 € pour cantine

à verser à : **(1) Au demandeur**
(2) A une personne différente (remplir le cadre ci-dessous)

Trésor Public

EXPOSÉ DE LA SITUATION ET PLAN D'ACTION

Madame C. est locataire d'une maison sur Marsac où elle y vit avec ses 4 enfants et son nouveau conjoint depuis août 2022.

Madame travaillait comme caissière jusqu'en juillet 2022. A la suite d'un différend, qu'elle qualifie d'harcèlement, Madame a été en arrêt de travail. Elle a démissionné de son poste et devrait intégrer un nouvel emploi à compter du 3 octobre prochain.

Madame s'est mariée cet été avec Monsieur R, chauffeur de bus qui a intégré le foyer familial fin août.

Les enfants sont scolarisés et n'ont pas de difficultés particulières. Ils n'ont pas de lien avec leur père et une procédure est en cours afin de solliciter une pension alimentaire.

Début 2022, Madame a acheté une maison en Haute-Loire pensant y déménager mais compte tenu des derniers événements, elle envisage de vendre son bien au moins pour solder son crédit.

Compte tenu de la diminution des ressources de Madame (salaire de 1300 € en juillet puis 560 € d'indemnités journalières versées que début septembre), madame se retrouve d'une part à découvert et d'autre part avec des dettes de cantine importantes.

Elle ne peut pas proposer un échéancier et s'est réorganisée avec son nouvel époux pour ne plus les inscrire à la cantine à compter de septembre au vu de la dette. Elle reste néanmoins poursuivie et souhaiterait vivement régler ses dus.

Compte tenu de la situation et pour envisager une éventuelle future inscription en cantine sans difficultés, un plan financier est envisagé de la manière suivante :

- Demande de secours au Département : 200 €
- Demande de secours aux associations (Semaine de la Bonté et Secours Catholique) : 450 €
- Participation de Mme 34.12 € dans un premier temps selon les secours accordés

Aussi, une demande de secours de 150 € est sollicitée auprès du CIAS.

AVIS FAVORABLE

Alexandra FERRAGNE
Assistante Sociale